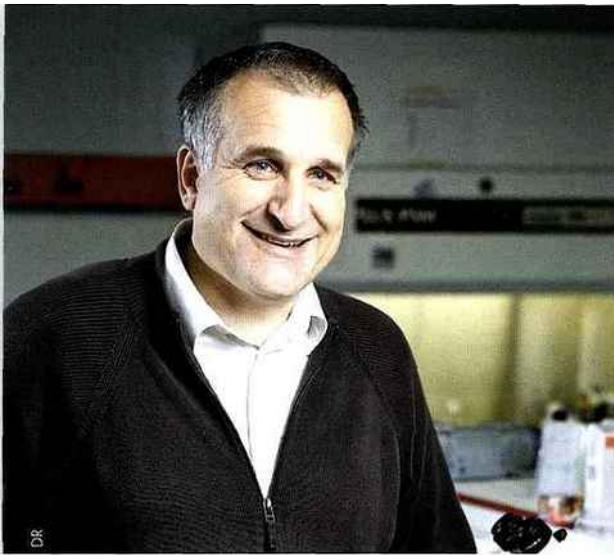




## Services

# L'AFSSI, vitrine des entrepreneurs technologiques

*Le premier congrès des entrepreneurs technologiques, dédié aux acteurs des sciences de la vie, s'est tenu en décembre dernier à Dijon. Au menu : lancement officiel de l'AFSSI et tables rondes consacrées aux défis actuels de l'entreprise technologique en France.*



Philippe Genne, président de l'AFSSI et pdg d'Oncodesign  
« Il existe une distorsion de concurrence qui pénalise les sociétés de services technologiques privées »

**E**n officialisant le lancement de leur association, l'Association française des sociétés de services et d'innovation pour les sciences de la vie (AFSSI), créée en juillet 2012<sup>1</sup>, et en organisant dans la foulée leur premier congrès, les sociétés de services et d'innovation technologique avancent de conserve pour développer des stratégies communes et, surtout, défendre leurs intérêts, que ce soit en matière de financement ou de partenariats. Ce secteur, porté par une démarche entrepreneuriale, a beaucoup à gagner avec le développement de la sous-traitance, engagé depuis plusieurs années par les pharma en quête d'économies d'échelle. « D'où la nécessité d'être connu et reconnu », affirme Xavier Morge, directeur général

et cofondateur de Bertin Pharma. Le secteur souhaite obtenir des pouvoirs publics, des investisseurs et de leurs clients et partenaires industriels et académiques la reconnaissance de leur qualité en matière de recherche et d'innovation dans les domaines des sciences de la vie. « Il s'agit de mettre à la disposition des donneurs d'ordre une filière industrielle de savoir-faire d'excellence, depuis la phase de découverte jusqu'à l'accès au marché, et de contribuer ainsi à la construction d'une véritable économie nationale dynamique et pérenne, indique Xavier Morge. Notre responsabilité de chefs d'entreprise est aussi de maintenir et développer l'emploi et l'innovation en France », et de faire mieux connaître ce secteur afin d'être mieux accompagnés par l'Etat et les collectivités locales.

### 300 entreprises ciblées

Environ 300 sociétés, représentant un effectif global de 10 000 emplois et un CA de plus de 800 millions d'euros, sont potentiellement concernées par cette nouvelle structure baptisée AFSSI. Bien que différentes en taille et en CA, elles ont toutes en commun d'avoir une forte expertise basée sur des équipes et des installations hautement qualifiées. « La spécificité de nos entreprises est d'être sur des modèles hybrides, à la fois de service et de R&D, explique Xavier Morge. L'innovation peut déboucher sur de la prestation de services, mais aussi des produits (nouveaux médicaments, DM, etc.). » Seuls impératifs : la R&D doit être localisée en France et représenter au moins 50 % des dépenses totales

de l'entreprise. Quant à l'activité de recherche sous contrat, elle doit être supérieure à 25 % du chiffre d'affaires. Des investissements conséquents en R&D qui nécessitent de mieux faire connaître des investisseurs ce modèle mixte.

### Objectifs pour 2013

Un des premiers objectifs de l'AFSSI est « d'obtenir des grands donneurs d'ordres industriels (pharma, agro, cosméto, etc.) et publics une transformation de leurs relations avec leurs sous-traitants en élargissant la relation entre client et sous-traitants, en proposant des stratégies claires et durables aux PME et ETI, voire des partenariats directs, en favorisant le développement de l'écosystème national, porteurs d'innovation et de compétitivité ». Elle souhaite aussi renforcer les liens avec ses clients et partenaires privés, et favoriser entre ses membres la mutualisation de compétences. « En mutualisant nos compétences, on peut déjà faire beaucoup mieux pour nos clients », analyse Amélie Rafael, pdg de P.A.R.I.S Anticorps. En outre, elle veut soutenir la création de nouvelles entreprises de service et d'innovation et participer aux évolutions législatives et réglementaires, en particulier dans l'environnement fiscal de l'innovation et du droit de la concurrence.

### Concurrence déloyale entre plates-formes publiques et privées

L'investissement dans des plates-formes permet d'accroître l'efficacité de la R&D, de développer de nou-

Xavier Morge, vice-président de l'AFSSI et directeur général de Bertin Pharma. « Nous voulons contribuer à la construction d'une véritable économie nationale, à la fois dynamique et pérenne. »



veaux produits, services et process et, ainsi, de pénétrer de nouveaux marchés, notamment grâce aux techniques de criblage de molécules, d'identification de nouveaux produits thérapeutiques ou de développement d'outils de diagnostic. Mais « quand une plate-forme publique, créée avec des fonds publics, fait des offres à des prix cassés par rapport au privé, il s'agit de concurrence déloyale, dénonce Philippe Genne, président de

l'AFSSI et pdg d'Oncodesign. Nous serons très vigilants sur ce point. Sur les cinq dernières années, il y a eu plus de 21 milliards d'euros injectés au travers des appels à projets relevant du Grand Emprunt (programme "Investissements d'avenir"). » Beaucoup de ces projets ont conduit à la création de plates-formes technologiques publiques (IRT, IHU, Equipex, SATT, etc.) avec obligation d'équilibrer financièrement l'activité et les investissements. Ce qui a pour effet immédiat pour les responsables de proposer une activité de service à des clients privés à des prix défiant toute concurrence, car totalement exonérés des charges liées aux ressources humaines ou à l'amortissement du matériel.

### Vers une charte de bonne pratique

« Il y a là une distorsion de concurrence et donc un tort important fait aux sociétés de services technologiques privées », estime Philippe Genne. « L'industrie des sciences du vivant est caractérisée par une asymétrie fondamentale entre grands groupes d'envergure internationale et petites sociétés de biotechnologie, entre laboratoires publics et entités privées. Le rôle de l'AFSSI est de

contribuer à défendre un juste équilibre partenarial », renchérit Xavier Morge. « Il y a plusieurs autres niveaux où l'on peut rencontrer des conflits d'intérêts entre public et privé, ajoute Philippe Genne, y compris dans la réponse à des appels d'offres publics, dont l'expertise des dossiers est réalisée presque à 100 % par des experts publics souvent en place à la fois dans les comités de sélection et dans des projets concurrents. » Toutes ces difficultés ont conduit l'AFSSI à travailler dans le cadre du Conseil stratégique des industries de santé (CSIS), en collaboration avec l'ARIIS et l'Aviesan, à l'élaboration d'une charte de bonne pratique. Celle-ci doit s'appliquer aux fonctionnements des plates-formes publiques et en particulier aux règles d'élaboration des prix de leur prestation. « Cette charte est écrite et doit maintenant être respectée, analyse-t-on à l'association. La synergie pourrait être trouvée si l'exploitation de ces plates-formes pouvait être confiée à terme à des sociétés privées. » ■

Brigitte Postel

(1) L'AFSSI comptabilise 43 adhérents et table sur 150 membres à la fin 2013. Voir : [www.afssi.fr](http://www.afssi.fr)

## Le casse-tête du financement

Une des difficultés majeures des entreprises technologiques en France concerne l'obtention des financements initiaux. Les business angels semblent les mieux placés et sont un soutien réel, tant d'un point de vue financier que par les conseils prodigués aux chefs d'entreprises. Mais Sébastien Groyer (Seventure Partners) reconnaît qu'« il est difficile de lever des fonds de sociétés de capital-risque en ce moment. La solution n° 1 est encore de trouver des partenaires (de services, de développement, etc.) qui vont aider au financement », ou de chercher des investisseurs à l'étranger dans le cas de développement de produits pouvant intéresser ce marché.

### Des moyens insuffisants

Oséo accueille des entreprises en création dans le cadre du Concours d'aide à la création d'entreprises innovantes et « accompagne de très petites entreprises à hauteur de 450 000 euros pour financer les phases de R&D », précise Laure Reinhart, directeur général délégué d'Oséo. FSI Régions (anciennement Avenir Entreprises) bénéficie d'une capacité d'investissement élargie et déploie son activité sur le territoire à travers 13 implantations régionales. Le Fonds stratégique d'investissement (FSI) vient en relais des fonds d'amorçage et « intervient au-delà de deux millions d'euros de CA et à partir du moment où l'entreprise atteint l'équilibre d'exploitation », précise son directeur Jean-Louis

Etchegoyhen. Myriam Labet, directrice du fonds régional Bourgogne Croissance Innovation, annonce que localement, des fonds d'amorçage sont versés à hauteur de 150 000 euros, ce qui est très peu, mais convient que le deuxième tour de table pouvant permettre un réel développement de l'entreprise est très difficile à trouver.

### Quid de l'introduction en Bourse ?

Il existe, en effet, peu de fonds qui investissent dans des entreprises qui ne réalisent pas de chiffre d'affaires. Et les financiers ont des critères souvent bien différents des entrepreneurs. Les investisseurs veulent généralement sortir au terme de trois ans pour réaliser une plus-value. Mais compte tenu des délais de R&D, en trois ans, l'entreprise technologique n'est pas forcément au meilleur moment de son aventure industrielle ou de sa création de valeur.

La Bourse reste enfin une possibilité de financement, mais encore faut-il que la société ait atteint une certaine taille et que la croissance du chiffre d'affaires soit au rendez-vous. Compte tenu des difficultés à trouver des investissements, un des objectifs de l'AFSSI est de mettre en place des accords de financement (haut de bilan, besoin en fonds de roulement) avec les financeurs et investisseurs adaptés aux modèles économiques des entreprises technologiques innovantes et de promouvoir ses membres auprès d'eux.